LE SUCRE BÉGHIN
SE RECONNAIT A SA BLANCHEUR, A SA FONTE RÉGULIÈRE
no.29

ARRÊTS

Des agents de sûreté ont arrêté, mardi soir, les sieurs Casimir Morlinghem, 31 ans, et Adolphe Rivière, 44 ans, journaliers, demeurant tous deux à Hellemmes, qui volèrent du plomb pour une somme de 130 fr., chez M. Bériot, fabricant de céruse, rue de Lannoy.

L'ENFANT VOYAGEUR

Le jeune Edmond Barthélémy, âgé de 10 ans, qui habite en réalité rue de Lannoy, 198, à Roubaix, et qu'un agent avait recueilli hier près de la gare, a été réclamé par ses parents.

Les déclarations qu'il a faites sont autant de mensonges, sa mère ne l'a jamais mis à la porte ; c'est un enfant qui fut toujours indocile.

IL A UN FAIBLE POUR LES CHICHIS

M. Crombez, coiffeur, 35, rue Faidherbe, a porté plainte contre un de ses anciens employés, Philippe Vanderoost qu'il soupçonnait lui avoir dérobé des postiches et des articles de parfumerie. Une perquisition à son domicile, 45, rue du Molinel, où il habite avec son amie Pauline Mayeur, 22 ans, sans profession, amena la découverte des objets volés, postiches flacons d'odeur, boîtes de poudre de riz. Quoique n'ayant pas avoué, il sera déféré au Parquet.

Par les
TEMPS FROIDS ET HUMIDES
adoptez comme apéritif le
BANYULS-TRILLES
QUINQUINA
et vous en ressentirez vite les effets toniques et bienfaisants
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le Corps Médical aux Hommes, Dames et Enfants
DEMANDER « UN TRILLES »
et exigez l'étiquette BANYULS TRILLES sur la bouteille avec le mot
QUINQUINA
no.8

ROUBAIX

SOIRÉE INTIME AU « CHORAL NADAUD »

Dans une récente réunion la commission du « Choral Nadaud » a décidé de reprendre les traditions du passé, momentanément interrompues, en organisant des soirées dansantes, à l'intention des familles des membres honoraires et des sociétaires.

La première de ces fêtes intimes aura lieu le samedi 17 janvier, à 9 heures du soir, dans la grande salle des répétitions, à « Pandore », rue Pauvrée.

Et afin que rien ne soit laissé à l'imprévu dans l'organisation de cette soirée que l'on désire brillante, la commission s'est entendue avec un professeur de danse qui se tiendra à la disposition des personnes désireuses d'avoir recours à ses bons offices, le dimanche 11 janvier, au siège social, de dix heures à midi.

Ces leçons de danse, données avec accompagnement de piano, seront réservées gracieusement aux familles dont les noms figurent sur les contrôles du choral.

AUX « ANCIENS SOLDATS-MUSICIENS FRANÇAIS »

Une fête enfantine

Dimanche prochain 11 courant, à 10 heures et demie du matin, aura lieu, au siège de la société, à la salle Sainte-Cécile, rue Saint-Georges, 23, une fête enfantine appelée à un vif succès.

A l'occasion des fêtes de l'année nouvelle la commission administrative des « Anciens » offrira aux enfants des sociétaires un spectacle cinématographique et des attractions musicales.

En outre des jouets et des gâteaux seront distribués à tout ce petit monde.

REVISION DES LISTES ELECTORALES POUR 1914

Les demandes en inscription sur la liste électorale pour l'année 1914 sont reçues à la mairie de Roubaix, dès maintenant.

Les intéressés sont invités à se présenter au bureau des élections, le plus tôt possible, munis des pièces suivantes :

1. Livret militaire ou toute autre pièce justifiant de leur nationalité française ;

2. Certificat de radiation de la liste électorale de leur résidence antérieure ;

3. Récépissé de changement de domicile ou pièce justifiant que les demandeurs habitaient Roubaix avant le 1er octobre 1913. (Ceux ayant effectué un changement de domicile ne sont pas astreints à une résidence de 3 mois et peuvent se faire inscrire de suite).

Les fils d'étrangers qui auront 21 ans révolus au 31 mars de cette année et non inscrits sur les tableaux de recensement de la classe prochaine, peuvent également se présenter au bureau des élections, munis de leur acte de naissance ou du livret de mariage de leurs parents. Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile, sont invités à en faire la déclaration, verbale ou écrite, dans le plus bref délai.

Ceux qui n'ont pas reçu de bulletin de revision en octobre dernier, doivent se considérer comme radiés ; ils sont priés de vérifier de suite leur inscription.

N. B. — Le bureau des élections est ouvert le dimanche, de 9 heures à midi.

CAMBRIOLAGE

Mardi, vers 19 heures, des malfaiteurs se sont introduits, par effraction, dans la demeure des époux Catteau-Théry, rue Kléber, 5.

Les malandrins, mettant à profit l'absence des gens de la maison, ont exploré toute la maison, cherchant surtout l'argent.

Ils se sont emparés de la tire-lire des enfants, contenant environ 20 francs, d'une collection de monnaies de bronze et d'un coffret vide en acier.

A L'ALLURE DE 36

En auto, M. Rémy Breem, constructeur, rue de Crouy, 19, passait rue de Lannoy, à la vitesse, chronométrée par les agents verbalisateurs, de 36 kilomètres à l'heure.

D'où contravention motivée.

CHIENS VAGABONDS

Trois de ces intéressants quadrupèdes ont été de nouveau cueillis sur la voie publique et menés à l'abattoir, par le service de la fourrière.

LARCIN D'ATELIER

Un rattacheur de la filature Charles Pollet, rue de la Redoute, J.-B. Herbin, 30 ans, domicilié rue Heilmann, 8, a été mis en état d'arrestation, mercredi matin, puis écroué l'après-midi, à la maison d'arrêt de Lille.

Le rattacheur est inculpé de s'être approprié une « canette » de laine filée, valant environ trois francs.

TOURCOING

LE RETICULE EST RETROUVÉ

Nous avons annoncé qu'un individu avait, à 5 heures et demie du soir, dérobé la réticule de Mme Faidherbe, demeurant à Roubaix, rue Neuve, alors qu'elle passait à l'angle des rues Louis-Leloir et du Cœur-Joyeux.

Ce réticule a été retrouvé dans la soirée, rue du Lac, par M. Vandeputte Gaston, 21 ans, mécanicien à Mouvaux. Rien n'avait été enlevé. Le malfaiteur est recherché.

UN COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier, vers midi, un feu de cheminée s'est déclaré chez M. Dhedenne Victor, tourneur, rue Jourdan, 4. Il a été éteint à l'aide de quelques seaux d'eau. Les dégâts sont évalués à 20 francs environ.

OU EST-ELLE ? ? ?

Un ouvrier plafonneur, passant dans la rue Claude-Bernard, non loin du canal, trouva un fichu, un tablier et la gourde d'une jeune ouvrière de la manufacture Félix Vanoutryve et Cie, Marthe Velliées, demeurant à Roubaix, rue du Fort. Cette demoiselle est âgée de 18 ans.

Qu'est-elle devenue ? On se perd en conjonctures.

ILS VENAIENT DE PARTIR. — ON CAMBRIOLE LEUR MAISON

M. et Mme Hermant-Flipo, rue de la Potente, 132, étaient partis de leur maison, à 5 heures du matin, pour aller à leur travail. Quelques heures après les voisins aperçurent que la porte de la maison était fracturée. Ils avertirent aussitôt la police. M. Lenfant, commissaire, se rendit sur les lieux et constata que tous les meubles avaient été visités.

M. Hermant-Flipo, à son arrivée, se rendit compte que le malfaiteur n'avait rien dérobé.

Petite Consultation

Après une pleurésie, une bronchite, un simple refroidissement peut amener de l'essoufflement, de l'oppression, des quintes de toux opiniâtre. C'est alors que la Poudre Louis Legras, toute puissante pour guérir l'asthme, doit être employée. Sous son influence, les complications naissantes disparaissent et les lésions se cicatrisent ; la guérison devient définitive. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.
142

AUTOUR DE LILLE

GENECH

Dans l'enseignement. — Mlle Stella Platel, institutrice adjointe à Genech, est nommée à Leers. Toutes nos félicitations.

A l'occasion de la ducasse du Parjuré, il y aura bal dimanche et lundi dans la salle magnifiquement décorée de M. J.-B. Delmer.

LEERS

En heurtant une bascule à l'usine Parent et fils, Robert Dhainaut, 15 ans, homme de peine, a contracté un hématocèle traumatique. 10 jours de repos.

Etat civil. — Décès. — Sophie Vandepeute, 53 ans, Petite Frontière. — Henri Vanderplanche, 88 ans, au Vieux-Bureau.

TOUFFLERS

Prise de 175.500 allumettes belges. — Une arrestation. — Les douaniers de service au poste de Toufflers, ont arrêté le nommé Arthur Debrutte, 39 ans, rattacheur à Roubaix, rue de Condé, qui tentait la fraude de 171.500 allumettes et de tabac de contrebande d'une valeur totale de 184 fr. 25.

HEM

Statistique. — L'état civil a enregistré en 1913 : 86 naissances, 38 mariages et 81 décès.

En glissant au tissage Edouard Page, Marie Prud'homme, 19 ans, piqûrière, a contracté une entorse tibio-tarsienne gauche. — 15 jours de repos, docteur Parmentier.

En tombant au tissage Edouard Page, Marie Plateau, 13 ans et demi, apprentie, s'est contusionné violemment la région sacrée. — 15 jours de repos.

La main blessée d'un coup de couteau au cours de son travail à la pelleterie Reboux et Cie, Victor Sandra, 18 ans, étireur, prendra 15 jours de repos.

LYS

Etat civil. — Naissance. — René Prévost, rue de Leers.

WILLEMS

Statistique. — L'état civil a enregistré en 1913 : 52 naissances, 15 mariages et 34 décès. La classe 1914 compte 15 conscrits.

Nominations. — M. Henri Lemaire, brasseur, est nommé délégué préfectoral à la revision de la liste électorale.

— M. Augustin Deprés, administrateur du Bureau de Bienfaisance, est maintenu dans ses fonctions pour 4 ans.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs et amis, la Maison de santé du Docteur MUSIN, Chaussée Périgord, AMIENS. Traitement des maladies mentales et nerveuses, pension modérée. 48

NORD

DOUAI

Les soutiens de famille. — Nous avons publié la véhémente lettre par laquelle M. Wilmot, maire de Sin-le-Noble, Conseiller général a protesté auprès de M. le Préfet du Nord contre les décisions de la Commission cantonale du canton de Douai-Nord, qui a rejeté des demandes d'allocations en faveur de soldats dont les familles sont particulièrement nécessiteuses.

Nous apprenons avec plaisir que M. le Préfet, après avoir examiné les dossiers, à la date du 2 janvier, fait appel de ces décisions, que le Tribunal civil de Douai, aura prochainement à examiner.

Le vagabond. — La gendarmerie a arrêté route de Lille, pour vagabondage, Romain Gosse, 61 ans, journalier, sans domicile fixe.

Gosse a été déféré au Parquet puis écroué.

Attelage en ballade. — On a trouvé route de Béthune, près de l'Octroi, un attelage sans conducteur, qui a été mis en fourrière à l'auberge Vaillant, Petite-Rue.

Cet attelage appartient, paraît-il, à M. Galand, boucher à Hénin-Liétard.

Etat civil. — Décès. — Marie Wallard, 3 ans, quai du Commerce, 35.

LECLUSE

Un commencement d'incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, mercredi, à 2 heures du matin, à Lécluse, dans un bâtiment de la ferme de M. Laiou. Le feu fut occasionné par des cendres mal éteintes qui avaient été déposées dans un panier d'osier. Il se propagea rapidement et fut éteint par les voisins.

VALENCIENNES

Affaire de mœurs. — Le nommé Célestin Dervin, 26 ans, journalier à Marly, inculpé de violences obscènes sur le jeune X..., a été arrêté mardi soir, à 8 heures, dans la salle des Pas-Perdus de la gare de Valenciennes par l'agent Havez.

BLANC-MISSERON

Vol. — On a volé plusieurs pièces de bois façonné à M. Joseph Willems, entrepreneur de maisons ouvrières, de Crespin.

Celui-ci éprouve de ce fait un préjudice de 600 francs environ.

AVESNES

Instruction militaire. — La société d'instruction militaire « En Avant », de Fourmies, et dix sociétés similaires de l'arrondissement d'Avesnes, formant un effectif total de 500 jeunes gens, participeront, le 18 janvier, à une grande manœuvre, qui se déroulera aux environs de Marpent.

Marche sur Marpent. Grand'halte à 13 heures. Repas à Marpent.

AVESNELLES

Société de crosse. — Dimanche 11 janvier, à 7 heures du soir, salle des fêtes, grand bal organisé par la Société de Crosse l'Avesnelloise.

CARTIGNIES

Concert. — Le 18 janvier, à 19 heures, la Fanfare municipale offrira dans la salle des fêtes, un concert suivi de bal, avec le concours de l'Union des Concerts artistiques d'Heutmont. Une quête sera faite au profit du Bureau de Bienfaisance.

MAUBEUGE

Bal. — La jeunesse de la banlieue organise au profit de ses membres sous les drapeaux un bal qui aura lieu le 11 janvier, à 8 heures du soir, salle Emile Diclue.

COUSOLRE

Le Charming-Club Cousolrien offrira son concert annuel le 8 février prochain. Le bal organisé par les sapeurs-pompiers aura lieu le 8 mars 1914.

COLLERET

Funérailles. — Les funérailles de M. Jules Binot, cantonnier du chemin de fer, qui fut tué par un train, samedi soir, ont eu lieu mardi, à 8 heures et demie du matin. On remarquait la présence de M. Rémy, inspecteur à Valenciennes. Sur sa tombe, M. Portier, chef cantonnier à Felleries, prononça un discours. L'inhumation a eu lieu à Solre-le-Château.

BAVAY

Un déserteur se soumet. — Le nommé Jean-François Minet, 24 ans, né à Neuf-Mesnil, déserteur du 1er d'infanterie, en garnison à Cambrai, a fait sa soumission à la gendarmerie de cette ville.

LE QUESNOY

Deux intrus. — Le 5 janvier, vers 1 heure du matin, les nommés Bailleul Nestor et Moulin Henri, soldat au 3e régiment d'artillerie coloniale, se sont introduits, en brisant un carreau de fenêtre, dans une chambre occupée par Mlle Debièvre, âgée de 14 ans, puis dans un cabaret attenant et tenu par M. Léon Thomas, beau-frère de Mlle Debièvre. Réveillé par les cris de sa belle-sœur, M. Thomas descendit du 1er étage et mit à la porte les deux intrus qui lui réclamaient à boire. Une plainte a été déposée contre eux pour bris de clôture et voies de fait.

HAZEBROUCK

Les vaches maltraitées. — M. Richard, juge d'instruction à Hazebrouck, a entendu hier M. Emile Dequidt, cultivateur à Steenvoorde, dont le domestique, nommé Verpouck, aurait fait périr plusieurs vaches à la suite d'épouvantables traitements. Verpouck nie les faits malgré les preuves relevées contre lui.

Le magistrat va clore prochainement son enquête.

Voiture tamponnée par un train. — M. Desmis, boucher, traversait, en voiture, le passage à niveau de la rue de Cassel. Il n'avait pas vu venir un train qui tamponna légèrement d'ailleurs le véhicule. Le conducteur s'en est heureusement tiré sans mal.

STRAZEELE

Rixe entre frères. — Pour un motif futile — à propos d'un chat, dit-on — les frères Quealroy se sont pris de querelle. L'un des deux, Emile, très surexcité, frappa César d'un coup de couteau. César, perdant beaucoup de sang, s'évanouit. Le docteur Poité, de Vieux-Berquin, l'a aussitôt soigné. Une enquête est ouverte.

NOORDPEENE

Incendie. — Une grange, renfermant du foin, du grain, des instruments aratoires, etc., et appartenant à M. Jules Monsterle, cultivateur, a été détruite par le feu. On ignore la cause du sinistre. La gendarmerie de Cassel et le garde Noël assuraient le service d'ordre.

DUNKERQUE

LOOBERGHE

Noyé. — Le sieur Auguste Bonnaillie, 65 ans, qui était disparu de son domicile depuis Noël, a été retiré du canal de Lynck.

On suppose que le malheureux s'est noyé accidentellement.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

MERICOURT-SOUS-LENS

Une plainte. — M. Mathieu Decrin, mineur, cité du N° 4, a porté plainte contre Henri Vancampenoble, 24 ans, parti de chez lui en emportant des menus objets et sans acquitter ses frais de pension s'élevant à 54

ROUVROY-NOUMEA

Arrestation. — Il y a environ 8 jours, M. Ledemazel Eugène, allait demander un à-compte à M. Lejosne Clément, entrepreneur, et pendant l'absence momentanée de ce dernier Ledemazel enleva la lanterne de vélo de M. Lejosne et alla la cacher dans un champ cultivé par M. Periot, marchand de légumes.

Ledemazel ayant eu une discussion avec sa maîtresse, celle-ci prononça quelques paroles qui ne furent pas perdues et comme il accusait M. Chardeville, la femme de celui-ci alla déposer une plainte à la gendarmerie. La lanterne fut déterrée par Ledemazel lui-même.

Cette affaire s'éclaircira devant le tribunal correctionnel d'Arras. Ledemazel a été arrêté par la gendarmerie.

Funérailles civiles. — Aujourd'hui, jeudi à 8 heures, auront lieu les funérailles civiles de Mlle Laure Blottiaux, fille de Françoise, décédée, à l'âge de 13 mois.

Sincères condoléances à la famille.

BÉTHUNE

FOUQUIERES-LEZ-LENS

Deux rixes. — MM. Jules Holvoët, maçon, et Henri Demeulenaere, eurent ensemble une altercation avec M. Odile Brouckaert, mineur. Celui-ci menaça M. Demeulenaere d'un couteau. M. Holvoët s'interposa, il fut frappé au-dessus du genou gauche. La blessure qu'il porte est sans gravité.

— M. Edouard Wartelle, cordonnier, rencontra Jacques Michel qui l'insulta parce qu la veille il lui avait réclamé paiement de sa pension. Il lança une hache dans sa direction, le terrassa, lui porta des coups de talon et le frappa avec un bâton qu'il lui avait arraché des mains. M. Wartelle s'étant réfugié à l'estaminet Caron, son agresseur voulut l'y rejoindre. La cabaretière lui interdit l'accès de sa maison.

HENIN-LIETARD

Arrestation. — En exécution d'un extrait de jugement, les gendarmes ont mis en état d'arrestation, M. Henri Chavaudra, 37 ans, mineur, qui doit purger une peine de 8 jours de prison pour vol de récoltes.

LENS

Accident de voiture. — M. Gaston Maurouet, 26 ans, paralytique, de retour d'Eleu, passait, monté dans une voiture à chien, à proximité de la fosse N° 4 des Mines de Lens. Il était près de 6 heures du soir, un camion de M. Blondel, brasseur à Arras, ayant accroché le frêle véhicule de l'affligé, le culbuta. M. Maurouet se plaint de contusions à la jambe gauche, sa voiture est quelque peu avariée.

Le Conseil municipal se réunira le lundi 12 janvier, à 8 heures du soir, salle de l'ancienne mairie.

Ordre du jour : 1. Délibération de l'Hospice, avis du Conseil. 2. Délibération du Bureau de Bienfaisance, avis du Conseil. 3. Soutiens de famille, avis du Conseil. 4. Chemin de grande communication, vente d'un arbre. 5. Réception définitive des travaux suivants : dépôt mortuaire au cimetière de l'Est, chaussées pavées rue du Wetz, avenue du 4-Septembre prolongée, rue Pasteur prolongée, bureau d'octroi route de Béthune, écuries et dépendances, agrandissement de l'école Jeanne-d'Arc, trottoirs en asphalte rues du Bois, François-Gauthier, du Wetz, Decrombecque et Casimir-Beugnet. 6. Remboursement de cautionnements. 7. Fourniture de charbon et d'anthracite en 1914, traité de gré à gré. 8. Crédits supplémentaires. 9. Question de l'éclairage. 10. Assistance obligatoire. 11. Questions diverses.

Couple voleur. — M. Guénin, commissaire de police, ayant été avisé que M. J.-B. Saudemont, ancien domestique, au service de M. Lesot, camionneur, possédait chez lui des objets les plus divers, de provenance suspecte, ouvrit une enquête. Lorsqu'il eut recueilli discrètement quelques indices il opéra au domicile de l'ex-livreur, chez M. Liénard, boulevard des Ecoles, une perquisition qui fut fructueuse, puisqu'elle amena la découverte d'objets de toilette, savons, peignes, ainsi que des cache-cols, chaussettes, etc. Questionné, Saudemont dit qu'il avait eu tous les objets à sa femme, employée chez M. Facques, à Roubaix. M. Lieparlelle, commissaire de la police mobile, avisé, s'étant rendu dans cette ville, présenta au commerçant les marchandises, estimées 97 francs. Il les reconnut et Mme Saudemont, née Séraphine Pasquier, 29 ans, fut obligée d'avouer le vol. Elle a déclaré qu'elle avait agi à l'instigation de son mari, ce dont ce dernier se défend.

Le couple voleur est sous les verrous.

SALLAUMINES

Vol. — M. Dal, marchand ambulant, avait laissé sa voiture en stationnement, rue du 10-Mars. On lui prit des capelines, bonnets d'enfants, divers objets de mercerie estimés 60 francs. Le négociant a porté plainte à M. Coissard, commissaire de police, qui enquête.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Abattoir municipal. — Il a été abattu, pendant le mois de décembre 1913 : vaches, 25 ; veaux, 4 ; moutons, 46 ; porcs, 82, au total, 157 animaux, qui ont fourni avec les 2.785 kilos de viandes foraines, 18.652 kilos de viande nette qui ont produit la somme de 408 fr. 10 de droits.

Avis aux Coopérateurs. — Dimanche, à 5 heures du soir, salle de la mairie, une conférence sera faite par M. Chocquet, sur les avantages de la coopération ; il y exposera les principes d'une coopérative boulangerie.

DOURGES

La rage. — Un chien reconnu par M. Coton, vétérinaire à Hénin-Liétard, atteint d'hydrophobie et appartenant à M. Thellier, cultivateur à Dourges, a mordu un jeune enfant. M. Dhumerelle, maire, a fait diriger l'enfant sur l'Institut Pasteur et a aussitôt pris un arrêté interdisant la circulation des chiens sur le territoire de la commune.

BILLY-MONTIGNY

Mort étouffé. — Mme Gutturez, d'origine espagnole, s'était endormie en donnant le sein à son enfant, Roberto, âgé de 4 mois. Lorsqu'elle se réveilla, elle constata que l'enfant était mort étouffé sur son sein.

Arrestation. — Les nommés Colin Théophile et Canonnier Jeannette, de Billy-Montigny, ont été arrêtés par la gendarmerie de Billy et conduits à Béthune pour vagabondage.

SAINT-OMER

Un déserteur regagne sa caserne. — Le cavalier Stéphen, originaire de Plouermel, soldat au 21e dragons, qui avait quitté son régiment et était porté comme déserteur, a regagné son corps, après avoir erré pendant quelques jours autour du quartier.

Il était temps pour lui, car la gendarmerie, qui possédait son signalement, le recherchait activement.

Arrestations. — Un incorrigible vagabond, nommé Gaston Cléret, recherché depuis quelque temps, a été arrêté par la gendarmerie d'Audruicq, amené au Parquet de St-Omer, et écroué à la prison de la rue Tavisl.

— A été également mis en état d'arrestation le nommé Cyrille Louage, sujet belge, journalier, sans domicile fixe, né le 17 mars 1894.

Cet individu a déjà subi en Belgique, une peine de 4 années d'internement pour vagabondage.

BOULOGNE

Les affaires de mœurs en correctionnelle. — La femme Brasseur, née Malapelle Anna, 44 ans, tenancière d'un bar, rue du Havre, accusée d'avoir exercé le métier d'exploitation de mineures à la débauche, a été condamnée, par défaut, à 10 mois de prison et 50 francs d'amende.

La femme Brasseur est toujours en fuite.

Passage d'une princesse hindoue. — Hier, est débarquée de la « Riviera », la maharanée de Couch-Rhéar, femme d'un maharajah de l'Inde. La princesse hindoue qui venait de Londres, a pris aussitôt le rapide de Paris.

L'état civil en 1913. — On a enregistré à Calais, en 1913 :

2023 naissances (1001 du sexe masculin et 1022 du sexe féminin) ; 101 mort-nés ; 1361 décès ; 620 mariages ; 42 divorces.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Procès de presse

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, M. Tristan de Pyègne, s'estimant diffamé et injurié par les termes de plusieurs articles parus dans le journal « Le Travailleur », cita devant le Tribunal correctionnel M. Deschamps, gérant et rédacteur en chef du journal, et M. Saint-Venant, conseiller général, signataire d'un des articles. Par jugement rendu hier, le Tribunal a condamné MM. Deschamps et Saint-Venant à 50 fr. d'amende, ce dernier avec sursis, et à 1 fr. de dommages-intérêts envers M. Tristan de Pyègne.

En outre, le Tribunal a ordonné l'insertion du jugement dans le « Travailleur » et dans deux autres journaux au choix de la partie civile, aux frais des condamnés.

***

Dans le numéro d'octobre du journal « Le Travailleur Municipal », édité à Lyon, parut un article intitulé : « Espoir déçu » et signé de M. Ernest Couillet, jardinier à Roubaix. Cet article prenait à parti M. Vandame, jardinier en chef de la Ville de Roubaix, dans des termes qui parurent diffamatoires à ce dernier. Aussi M. Couillet et M. Jean Caillot, gérant du journal, étaient-ils actionnés hier en dommages-intérêts devant le Tribunal correctionnel par M. Vandame. Tous deux ont été condamnés à 100 francs d'amende, et solidairement à 300 fr. de dommages-intérêts envers le plaignant.

Celui-ci pourra, en outre, faire insérer le jugement dans deux journaux de Roubaix, aux frais de MM. Couillet et Caillot.

La vie à bon marché

Dimanche dernier, Jules Basset, 52 ans, sans domicile fixe, s'installait à une table du cabaret, tenu par Mathilde Cadoux, femme Lambillon, 30, rue Archimède à Roubaix, et se faisait servir à boire et à manger. Il se réconforta copieusement et, quand on lui présenta l'addition qui s'élevait à 6 fr. 70, il déclara tranquillement n'avoir pas un sou vaillant !

Pour filouterie d'aliments, Basset a été condamné à six mois de prison.

Tribunal correctionnel d'Arras

Audience du mardi 6 janvier 1914

Chasse. — Un mois de prison et 50 francs d'amende à Jules Carton, vingt-sept ans, de Biache-Saint-Vaast, et deux mois et 100 fr. par défaut à Marcel Merville, dix-neuf ans, de Boiry-Notre-Dame, pour avoir chassé avec des engins prohibés ; 16 francs d'amende et 1 franc de dommages-intérêts envers la partie civile au nommé Louis Pouilleude, trente-six ans, de Puisieux, pour chasse sur terrain d'autrui sans autorisation.

Blessures volontaires. — Le jeune Clément Maréchal, douze ans, de Rouvroy, au cours d'une discussion avec un camarade de son âge, le blessa d'un coup de couteau. Il est remis à ses parents comme ayant agi sans discernement, mais le père a été déclaré civilement responsable.

Coups et ivresse. — Faisant opposition à un jugement qui l'avait condamné à un mois de prison, pour avoir violenté sa femme étant ivre, Jules Choque, trente-neuf ans, d'Arras, voit sa peine réduite à huit jours.

Diffamation. — Le délégué mineur Arthur Ceudron, quarante-neuf ans, d'Avion, qui fut condamné dernièrement à treize mois de prison pour avoir escroqué la caisse de secours maladie, dont il était le principal administrateur, est à nouveau poursuivi pour a'être permis, dans un rapport rendu public, d'employer des termes jugés diffamatoires par le porion Edmond Cagnon, d'Avion.

Me Gerber plaidait pour le porion et Me Briquet pour le délégué mineur.

L'affaire fut mise en délibéré pour le jugement en être rendu à une audience ultérieure.

Quatre autres affaires furent, en outre, remises à une audience prochaine.

Tribunal Correctionnel de Béthune

Audience du 8 janvier

Lens. — Louis Deverton, 46 ans, journalier à l'Etoile (Somme), six jours de prison, 16 francs d'amende et confiscation de l'arme, pour port d'arme prohibée et contravention à la police des chemins de fer.

Harnes. — Paul Sénéchal, 27 ans, mineur, six jours avec sursis et 5 francs pour outrages à magistrat, dégradation de monument public et ivresse manifeste.

Bulletin Economique

*** Industriel, Agricole et Commercial ***

LAINES

Londres. — La première série des ventes de Londres de l'année 1914 commencera le 13 courant pour finir le samedi 24. Elle comprend 129.534 balles dont voici la répartition :

New-South Wales, 32.819 balles ; Queensland, 28.282 balles ; Victorian, 18.142 balles ; South Australian, 8.338 balles ; West Australian, 23.912 balles ; Tasmanian, 65 balles ; New-Zealand, 12.072 balles ; Cap, 6.424 balles. — Total, 129.534 balles.

Australie. — La réouverture des enchères régulières à Sydney a eu lieu le 5 courant. Il n'y avait qu'un choix restreint, mais le marché était ferme, la participation générale, les prix ont eu une tendance haussante.

On cote :

Toisons mérinos suint (chaîne 120/130), 6 fr. 50 le kilo, l. à. f.

Bonnes toisons mérinos suint (120), 3 fr. 20 id.

H. V.

Malheur aux pauvres de sang !

Malheur aux pauvres de sang ! voilà ce qu'on devrait aussi placarder dans tous les endroits publics. Ayez du sang, afin d'avoir des bronches et des poumons solides, qui vous permettront de braver toutes les poussières saturées de microbes.

La phtisie n'est-elle pas, à proprement parler, l'épuisement du sang, la suite naturelle de l'anémie ? Pour prévenir la phtisie, un sang riche est de toute nécessité.

Le moyen le plus pratique de protéger les poitrines faibles est de faire circuler dans les poumons un sang riche. De là la grande quantité d'existences sauvées par les Pilules Pink. Ces pilules ont, en effet, la remarquable propriété de renouveler le sang non pas indirectement, mais directement, avec chaque dose. Aussi guérissent-elles des milliers de cas d'anémie, de chlorose, de faiblesse générale, toutes maladies qui ont pour origine la pauvreté du sang.

PILULES PINK

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Gablin, 23, rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte ; dix-sept francs cinquante les six boîtes, franco.

Communications et Convocations

Syndicat des pêcheurs à la ligne et des riverains du département du Nord. — L'assemblée générale annuelle de ce syndicat aura lieu le dimanche 25 janvier courant, à quinze heures précises (3 heures soir), salle de l' « Orphéon », 30, rue de l'Orphéon (près du siège du syndicat et du boulevard de la Liberté).

Ordre du jour : Allocution du président, lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 janvier 1913, compte rendu des travaux de l'année par le secrétaire général, situation financière, modifications aux statuts, récompenses, renouvellement partiel du conseil d'administration (conformément à l'article 8 du titre II des statuts).

« Comment défendre nos cours d'eau », causerie par M. Léon Yager, président de la Société de Pêche de Solesmes.

Tombola gratuite.

ETATS CIVILS

LILLE

Naissances. — Demeyère Jean, place des Quatre-Chemins, 3 — Ameye Paul, rue Fénelon, 19 — Willocq Alfred, rue Philadelphie, cité Bacquet, 40 — De Buck Lucienne, place Déliot, 1 — Denis Léon, rue Montaigne, 32 — Le Perre Andrée, rue de Canteleu, 73 — Vantorhoudt Nelly, rue Léon-Gambetta, 189.

Décès. — Bernaert Georges, 50 ans, époux de Marie Deleporte, rue de la Bassée, 8 — Baucéré Claire, 16 ans 1/2, célibataire, rue Brûle-Maison, 1 — Elies Victorine, 43 ans 1/2, épouse de Henri Bombèke, rue Adolphe-Werquin, 24 — Renchy, Marie, 2 ans 1/2, rue de l'Hôpital-Saint-Roch, 36 — Hermand Charles, 86 ans 1/2, veuf de Reine Ghier, quai de la Basse-Deûle, 104 — Noiret Jules, 34 ans 1/2, époux de Lucie Fouré, rue du Long-Pot, 124 — De Bue Blanche, 1 an, rue St-Bernard, 11 ter — Cambier Anna, 40 ans, épouse de Paul Pecque, rue Léon-Gambetta, 259 — Mangeleire François, 78 ans 1/2, veuf de Maria Coin, rue Bourignon, cour Crombet — De Houx Ernest, 36 ans, célibataire, rue de la Marmora, 36 — Thibaut Célestin, 76 ans, veuf de Angélique Wacrenier, boulevard Montebello, 196 — Bury Alphonse, 17 ans, célibataire, rue de la Tranquillité, 18.

ROUBAIX

Naissances. — Lucienne Detrain, rue de la Balance, 128 — Elisabeth Durieux, rue Decrême, 30 — Alfred Béague, avenue Julien-Lagache — Georges Platel, rue Decrême, 94 — Charles Naessens, rue des Longues-Haies.

Décès. — Auguste Detrain, 75 ans, quai de Wattrelos — Vital Oprock, 7 mois, rue de la Balance, 24 — Justine Wydaux, 2 jours, rue Drouot, 8 — Maria D'Agostin, 15 ans, rue de Saint-Maurice, 3 — Henri Van Vanden Bossche, 1 jour, avenue Julien-Lagache — Hélène Delory, 3 mois, avenue Julien-Lagache — Henri Dumez, 64 ans, avenue Julien-Lagache — Alfred Vankovenberghe, 44 ans, avenue Julien-Lagache — Hector Deweer, 32 ans.

Mort-né : 1.

TOURCOING

Naissance. — Lefebvre Joseph, rue Nationale, 131.

Décès. — Deleplanque Victorine, 80 ans, rue Nationale, 122.

CHEZ TOUS LES BIJOUTIERS
BIJOUX ORIA
SACHETÉS 0.50 LE GRAMME
no.38

Programme des Spectacles

AU GRAND-THEATRE

Ce soir, jeudi à 7 heures, représentation extraordinaire de deux grands succès. 1re représentation, reprise : « La Vie de Bohème », opéra en 4 actes de Puccini.

Le spectacle commencera par : « Miss Helyett », opérette en 3 actes, d'Audran.

Samedi, soirée populaire : « Sous l'Epaulette », drame de M. Bernède ; « Mireille », opéra-comique de Gounod.

Comme nous l'avons annoncé hier à la dernière heure, nous aurons mardi prochain 13 courant, une représentation de grand gala de « Manon », avec le concours de M. Campagnola, le célèbre ténor de l'Opéra et de l'Opéra-Comique qui interprétera le rôle de des Grieux et de Mme Frédéric Poyer, de l'Opéra de Nice, dans le rôle de Manon, entourés des premiers sujets de notre troupe lyrique. « Manon » sera certainement une des plus belles représentations de la saison pour laquelle la location sera ouverte le samedi 10 courant.

AU KURSAAL

C'est ce soir, à 8 heures 3/4 qu'aura lieu au Kursaal, la première représentation, reprise, de : « Sous l'Epaulette », la magnifique comédie dramatique de M. Arthur Bernède. « Sous l'Epaulette » est un des ouvrages le plus émouvant et la plus pathétique que l'on puisse voir ; et l'on se rappelle du grand succès qu'obtint la pièce à sa création montée avec un soin tout particulier. « Sous l'Epaulette » attirera encore la foule ce soir au Kursaal.

On s'occupe activement dans nos théâtres à préparer la « Carmosine », opéra-comique, « Claudine », opérette ; « Eva », opérette viennoise ; « L'Enfant du Ruisseau », drame en 5 actes.

Nous aurons également et très prochainement la reprise de : « Les Petites Michu », opérette ; « Les Pêcheurs de Perles », opéra-comique ; « La Closerie des Genêts », drame, etc., etc.

SALON LILLOIS

21, Rue de Béthune, 21, Lille

Aujourd'hui jeudi, matinée à 4 heures.

Les enfants accompagnés de leurs parents auront leur entrée gratuite.

Au programme : Ce que femme veut, comédie ; Larmes et Sourires, film artistique en deux parties ; Le Chien du chapelier, comique ; Manœuvres de la flotte autrichienne ; L'Amour qui protège, grand drame émouvant en 3 parties.

Bébé fin limier, succès de fou rire.

Le soir à 8 heures et demie, même programme.

T. l. j. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises